



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

<b>REGLEMENT GENERAL</b>	<b>2</b>
<b>POLE NATATION COURSE / EAU LIBRE</b>	<b>4</b>
<b>POLE NATATION ARTISTIQUE</b>	<b>5</b>
<b>POLE WATER-POLO</b>	<b>6</b>



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

### REGLEMENT GENERAL

#### Abonnement régional

Abonnement annuel : **225€**

Sont exonérés de l'abonnement régional :

- Les clubs privés de bassin, sur demande écrite à [contact@ffnatationhdf.fr](mailto:contact@ffnatationhdf.fr)
- Les clubs été (fonctionnant de mai à août)
- Les nouveaux clubs la première année d'affiliation fédérale

#### Notes de frais

Les notes de frais doivent être réalisées obligatoirement dans les **30 jours** suivant l'action sur l'application <https://lrnhdf.carlabella.com/fed/index.jsp?project=LRNHDF>. **Passé ce délai, votre note de frais ne sera pas acceptée.**

Une note de frais ne peut être saisie que si vous disposez d'une lettre de mission ou d'un justificatif de déplacement (jury ou autre).

Vous devez insérer dans CARLA BELLA :

- La convocation ou l'ordre de mission
- Les justificatifs des frais engagés, dont le remboursement est demandé :
  - justificatif de voyage SNCF pour les déplacements en train,
  - détail du vol et document mentionnant le prix payé pour les déplacements en avion,
  - ticket de péage pour les déplacements en véhicule personnel,
  - ticket de caisse détaillé du restaurant pour les frais de repas,
  - ticket de parking pour les frais de parking,
  - facture détaillée d'hôtel pour les frais d'hébergement,

Sur déclaration expresse en bonne et due forme, un reçu fiscal pourra être délivré dans le cadre d'un abandon de frais :

[https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1\\_metier/2\\_professionnel/EV/2\\_gestion/23\\_0\\_association/titre\\_dons\\_organisme\\_interet\\_general.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/23_0_association/titre_dons_organisme_interet_general.pdf)

Les frais concernés par l'abandon sont alors considérés comme étant un don au bénéfice de la Ligue. Si l'ensemble des justificatifs sont fournis, la réduction d'impôt est de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

#### **Vous êtes fiscalement imposable :**

La loi de finances rectificative pour 2022 a modifié les dispositions ( [article 200 du code général des impôts](#)) permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt : *pour rappel il s'agit des seuls frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association.* Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d * 0,529	(d * 0,316) + 1065	d * 0,370
4 CV	d * 0,606	(d * 0,340) + 1330	d * 0,407
5 CV	d * 0,636	(d * 0,357) + 1395	d * 0,427
6 CV	d * 0,665	(d * 0,374) + 1457	d * 0,447
7 CV et plus	d * 0,697	(d * 0,394) + 1515	d * 0,470

### **Vous êtes fiscalement non imposable :**

L'indemnité kilométrique est plafonnée à 0,40€/km

### **Mise à disposition d'un salarié de la Ligue**

Les demandes doivent être formulées à [contact@ffnatationhdf.fr](mailto:contact@ffnatationhdf.fr) en précisant les missions et les dates d'interventions souhaitées.

La prise en charge financières dépend de la situation :

- Organisation propre au club (forfait + frais)
  - 60,00€ pour 1/2 journée + les frais éventuels de déplacement
  - 100,00€ pour 1 journée
  - Frais d'hébergement et de restauration à la charge du club organisateur
- Délégation d'une organisation fédérale ou nationale 2
  - Tous les frais sont supportés par la Ligue Régionale de Natation HDF

Dans tous les cas, une convention sera établie entre la ligue et le club partenaire.

### **Hébergements et Restauration**

Hébergement	Restauration
Frais réel Plafond : <b>80€</b> avec petit-déjeuner <b>100€</b> en Ile-de-France	Frais réel Midi : plafond de <b>20€</b> Soir : plafond de <b>25€</b>



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

### Pôle NATATION COURSE / EAU LIBRE

#### 1- Engagements et pénalités

Epreuve individuelle : **6.50€** par engagement  
Engagement hors délais intégré manuellement : **10.00€** par engagement  
Forfait non déclaré en série ou finale : **10.00€** par engagement  
Epreuve de relais : **8.50€** par engagement  
Interclubs Toutes Catégories : **55.00€** par équipe  
Interclubs Benjamins : **20.00€** par équipe  
Coupe 263 Avenirs et Benjamins : **45.00€** par équipe

#### 2- Accompagnement des clubs

Aide à l'organisation : **150.00€** par réunion (sur centre unique)  
Aide à l'engagement : **0.50€** / engagement individuel reversé au club organisateur  
Aide au chronométrage électronique :

- Si location de matériel : **1200.00€** (chronométrage automatique) / **600.00€** (semi-automatique)
- Utilisation du matériel club organisateur : **600.00€**

#### 3- Accompagnement des nageurs

Accompagnement soumis aux résultats financiers de la Ligue en fin de saison N-1.

Enveloppe Eau Libre : **2 000€** maximum (divisible par athlète sélectionné équipe de France)  
Enveloppe Haut Niveau : **12 000€** à se partager dans une limite maximum par athlète selon le niveau

- Championnats d'Europe (25m ou 50m) - podium individuel ou relais : **1 000.00€**
- Championnats du Monde (25m ou 50m) - finaliste individuel ou relais : **2 000.00€**
- Jeux Olympiques - sélection : **3 000.00€**

#### 4- Actions stage

Fonction du budget prévisionnel de l'action (hébergement, restauration, transport, location bassin, indemnisation de l'encadrement, activités diverses...)

#### 5- Note de frais

Seul le jury de tête désigné par le responsable des officiels lors des compétitions à centre unique est pris en charge par le Pôle Natation Course, dans la limite :

- Frais km : **0.40€ / km**
- Péage : avec justificatif
- Repas : **20.00€** maximum le déjeuner / **25.00€** maximum le dîner avec justificatif
- Nuitée : **80.00€** avec petit déjeuner avec justificatif



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

**Impératif** : joindre la feuille de jury

**Cas particulier** : interclubs TC et Benjamins

Le Juge arbitre et le starter de chaque organisation sont pris en charge (km, péage et déjeuner)

### Pôle NATATION ARTISTIQUE

FRAIS d'ENGAGEMENTS	
Synchro Découverte / synchro Nat	5 € par épreuve par nageur/nageuse
Challenge régional	7 € par nageur/nageuse + 7 € par ballet
Coupe de la Ligue	6 € par nageur/nageuse
Championnat régional	8 € par nageur/nageuse + 8 € par ballet
Championnat / Challenge N2	9 € par nageur/nageuse + 12 € par ballet
Swim Artistic Show	4 € par nageur/nageuse
Collectif Avenir	500 € par nageur/nageuse
Stage / Regroupement	En fonction de la durée

En cas d'engagement après les périodes d'engagement sur extranat et avant le début de la compétition, les frais d'engagements seront doublés (y compris en synchro découverte et synchro nat).

Les engagements en cours de compétition sont interdits.

#### Gestion des forfaits médicaux

En cas de forfait médical, les frais d'engagements seront remboursés sur justificatif en fin de saison après établissement d'une facture par le club. Voici le processus à suivre :

- Compléter le formulaire suivant : <https://forms.office.com/e/SnXkejDlc7> (1 par compétition)
- Validation par la Ligue en retour après réception du certificat médical
- Réalisation d'une facture récapitulative par le club
- Remboursement par la Ligue en fin de saison si pas de facture Ligue en attente

PENALITES	
Forfait individuel déclaré après la fermeture d'extranat SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures.	80 € Non applicable aux sessions de synchro nat
Support musical non conforme ou transmis hors délais	50 €

AIDE AUX ORGANISATIONS	
Synchro nat argent / or	40 € par session
Coupe de la Ligue Championnat / Challenge régional	100 € par jour



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

Championnat N2 / Challenge N2	150 € par jour
En cas de location de matériel de sonorisation	300 € maximum (sur présentation de la facture)
Championnats Régionaux et National 2 Challenge Régional et National 2	0.50 € par engagement individuel 1 € par ballet

	FRAIS ARBITRAUX			
	DEPLACEMENT	PEAGE	REPAS	HEBERGEMENT
Juge arbitre	0,40 €/km Ou abandon de créance	Sur justificatif	En fonction du programme de la compétition sur réservation de la Ligue	En fonction du programme de la compétition sur réservation de la Ligue
Responsable secrétariat / informatique	0,40 €/km Ou abandon de créance	Sur justificatif	En fonction du programme de la compétition sur réservation de la Ligue	En fonction du programme de la compétition sur réservation de la Ligue

## Pôle WATER-POLO

FRAIS d'ENGAGEMENT	
Frais d'engagement et de fonctionnement aux championnats régionaux	200 €
Frais de participation au championnat U10 ans (par équipe)	400€ *
Frais de participation au championnat U12 ans (par équipe et par match)	40 € *
Frais de participation au championnat U14 ans (par équipe et par match)	75 € **
Frais de participation au championnat régional U16 (par équipe et par match)	75 € **
Frais de participation au championnat N3 (par équipe et par match)	165 € **
Frais de participation au stage (par jour et par sélectionné)	10 €

### ***Cas particulier des clubs extérieurs à la Région Hauts de France :***

*La participation de chacun de ces clubs aux championnats régionaux devra être préalablement validée par le Comité directeur de la Ligue Hauts de France.*

*\* Les clubs belges engagés en Championnat Hauts de France U10 ou U12 uniquement, auront l'obligation d'organiser au moins 1 tournoi chez eux par championnat auquel ils prennent part, et de mettre à disposition des arbitres de leur club.*

*\*\* Pour les clubs de la Région Grand Est, les frais de participation aux championnats régionaux et N3 seront augmentés de 25€/match. Ils devront également proposer des arbitres de leur club pour officiers dans les championnats régionaux Hauts de France.*



# Ligue Hauts de France

## Règlement Financier 2025

<b>INDEMNITES ARBITRALES</b>				
<b>DISTANCE</b>	<b>REMB DU DEPLACEMENT</b>	<b>PRIME DE MATCH</b>	<b>PEAGE</b>	<b>REPAS</b>
<b>CHAMPIONNATS U12 A U16</b>				
Km ≤ 42km A+R	0 €/km	30 €	Sur justificatif	
Km ≥ 42km A+R	0,40 €/km	12 €	Sur justificatif	
Match le Dimanche ou le Mercredi avant 19h	8 €			
Si distance > 200 km A+R et matche à 19h ou Dimanche entre 12h et 14h, sur facture				15 €
<b>CHAMPIONNAT N3</b>				
Distance km A+R	0,40 €/km	50 €	Sur justificatif	
Si distance > 200 km A+R et matche à 19h ou Dimanche entre 12h et 14h, sur facture				15 €
<b>TOURNOIS U10 OU U12</b>				
Distance km A+R	0,40 €/km	50 € par tournoi	Sur justificatif	